

présent les contrebandiers y trouvent plus de profit qu' par le passé. Cela se pratique de la manière suivante. Ceux qui exportent de l'eau-de-vie de France, jouissent actuellement, à l'égard des droits de sortie, d'une diminution équivalente à celle que les Anglois ont accordée pour les droits d'entrée; ce qui met le commerce de contrebande au pair. Cependant la diminution dans la recette de ces droits de sortie, est une perte moins sensible pour le gouvernement de France, qu'elle ne l'est pour le nôtre, puisque l'argent que nous acquittons pour ces effets fraudés, est porté & reste en France. Nos contrebandiers paioient ci-devant aux François quatre shillings & six pences pour chaque gallon d'eau-de-vie; à présent il ne leur revient qu'à deux shillings: tel est le prix courant actuel à Calais, à Dunkerque & à Boulogne.

Les nouvelles d'Irlande sont plus consolantes aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis longtems: on ne commet plus d'excès dans la capitale, & on commence dans toutes les parties du royaume à sentir la nécessité de s'attacher au commerce, aux manufactures, à l'agriculture & à la pêche, par préférence à l'idée chimérique d'une indépendance qui seroit fort nuisible au pays. Beaucoup de personnes ont vendu leurs fonds à la banque pour les employer à ces objets, beaucoup plus avantageux à l'Etat & à eux-mêmes.

La cour fait préparer à Portsmouth plusieurs frégates qui se rendront incessamment sur les côtes de l'Ecosse pour y protéger la